Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20261105-DELIB59_2026-DE

**COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 05 NOVEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, PIEPLU Vincent, LEON-COUSIN Caroline, HACQUIN Jean-Pierre, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, LE BOUCHER Gwenaëlle, HARDY Adriane.

Absents excusés : BECQUET Michel a donné procuration à HAQUIN Jean-Pierre
GOUEDART Jordan a donné procuration à LE BOUCHER Gwenaëlle
FEBVRE Océane a donné procuration à HARDY Adriane
FRERE François a donné procuration à PIÉPLU Vincent
PENHOAT Cyriane a donné procuration à BROMBIN Alain

Secrétaire de séance : ANÉLARD Patrick

Date de convocation : Le 30 octobre 2026

**DÉLIBERATION N° 59/2026 – Dinan Agglomération – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2026**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 29 octobre 2026 afin d'acter le transfert de charges correspondants aux transferts suivants :

- Transfert de la voirie d'intérêt communautaire 2026 – Beaussais-sur-mer (clause de revoyure)
- Transfert de la compensation financière Service Public Petite Enfance (SPPE) (communes de plus de 3 500 habitants)

Le rapport de la CLECT, annexé à la délibération, a été adopté par la CLECT.

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission, à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

**Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République créant le mécanisme d'attribution de compensation,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20261105-DELIB59_2026-DE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2321-1,

**Vu** l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

**Vu** le rapport de la CLECT du 29 octobre 2026 en annexe de la délibération,

**Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :**

- **Adopter** le rapport de la CLECT du 29 octobre 2026 en annexe de la délibération,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE
PATRICK ANÉLARD

LE MAIRE
ALAIN BROMBIN